

## **D. Joseph Dufour. Fils aîné de G.-Robert Dufour**

### **a. Dates de la naissance et du décès.**

Nous avons vu dans les pages précédentes l'histoire, trop courte, de JEAN, et celle d'IGNACE. Abordons celle de JOSEPH Dufour qui nous paraît être le premier fils que Louise Gagné donna à Robert Dufour. Selon nous, il serait né au début de l'année 1706. Les registres de St-Joachim nous le diraient exactement ... s'ils existaient.

Par contre, l'acte de décès, inscrit le 2 septembre 1774, dans le registre de "St-Etienne de la Malbay" indique : "... a été inhumé ... le corps de Joseph Dufour âgé de soixante (espace blanc) ans ... décédé le quatorze d'aoust". En se basant là-dessus, il serait logique de placer sa date de naissance vers 1714. C'est ce que fait le généalogiste Cyprien Tanguay.

Cependant, nous pensons que Joseph est né plus tôt et pour bien des raisons :

1. D'abord «l'espace blanc" entre "soixante" et "ans" dans l'acte de décès ouvre la porte à un doute sur l'exactitude du renseignement.
2. Aussi, les circonstances de la sépulture de Joseph Dufour nous paraissent curieuses :
  - Pourquoi, décédé le 14 août, fut-il enseveli le 2 septembre seulement?
  - Pourquoi est-il décédé «*muni de tous les sacrements excepté l'extrême onction*»?
  - De plus aucun membre de la famille Dufour n'est présent aux funérailles? Pourquoi?
3. De plus, la date du PREMIER mariage de Joseph, en 1732 : En fixant sa naissance en 1714, comme le fait le généalogiste Tanguay, Joseph Dufour n'aurait eu que 18 ans au moment de son mariage, ce qui nous paraît peu probable. Par contre, si sa naissance vient vers 1706, il aurait eu 25 ou 26 ans à son mariage, ce qui a plus de sens pour l'époque.
4. Enfin, c'est la "place" que Joseph occupe dans la famille qui nous fait croire qu'il était l'aîné des fils. Il est toujours nommé en premier dans les actes, "avant" les autres, frères ou sœurs. Il est présent à tous les événements de la famille : aux baptêmes, aux mariages et aux sépultures, de 1730 à 1749, il apparaît plus de 30 fois, soit comme témoin, parrain, ou assistant.
5. L'intendant Hocquart ne l'aurait pas désigné « huissier » à 22 ans, en 1736.

### **b. Le Huissier Royal.**

En l'année 1736, le 25 mai, l'intendant Gilles Hocquart va "commissionner" Joseph Dufour «*huissier dans les paroisses de petite Rivière ST françois Xavier, de la baye St Paul et autres lieux*». L'intendant voulait ainsi répondre à un besoin, celui "d'*établir un huissier dans les paroisses ... où il n'y en a point, tant pour mettre à exécution nos ordonnances, les sentences des juges ordinaires, et arrêts du Conseil supérieur que pour faire tous exploits et actes de justice dans lesd. lieux ou les habitants sont obligés de faire venir des huissiers de la ville ou des costes éloignées a grand frais ...*".

C'était là une charge importante et qui était attribuée à celui qui en était digne : "... *estant informé de la capacité de Joseph Dufour habitant dud. lieu de la petite Rivière au fait de la pratique Nous ... avons commis et commettons led. Dufour pour exercer l'office d'huissier Royal dans lesd. paroisses et lieux cydessus désignés et dans toute l'étendue de la Coste de Beaupré ... avec pouvoir d'exploiter et mettre a exécution tous contracts, obligations, arrests, sentences, ordonnances, jugements* " <sup>92</sup>.

Joseph Dufour exercera donc cette fonction de faire "exécuter" les actes de justice. Il eut à intervenir directement quelques fois, comme dans cette «*défense*» qu'il fit, en décembre 1754, à François Tremblay <sup>93</sup>. S'agit-il ici de son beau-frère, le mari de Marie-Reine Dufour, ou du fils de celle-ci? Joseph Dufour "rédige de sa main" cette défense que nous trouvons dans le greffe du notaire Michel Lavoie. Elle se lit littéralement comme suit :

<sup>92</sup> Ordonnances des Intendants, le 25 mai 1736.

<sup>93</sup> Greffe Michel Lavoye, le 23 décembre 1754.

## Gabriel-Robert Dufour - Histoire de son fils Joseph Dufour

"Lan mil sept Cens Cinquante quatre le ving trois du presant mois de desanbre apres midit a la Requette de fran Cois Tranblay a bi tans demeurant a la petite Rivier par Roisse St fran Cois exavier sou signe je Joseph Dufour husier Royal Residant a la petite Rivier ou je me sui expres tranceportees Che le dit nostaire pour luis defendre de par le Roy nôtre Sire de ne point ... livre de Contras ni autre Contras ni paspier qui apartienne a dit fran Cois tranblay. faute de le faire je luis es de Clare que le dit fran Cois tranblay se pour (?) a lent Contre par toute les voye de justice faite et lesse Coppie du toute par lant que dit et jour an su dit. et mollument pour traseporte si ni fi lationt. Joseph Dufour huissier Royal".

A la lecture de ce texte, on voit facilement que "l'instruction" de Joseph Dufour était très limitée. Mais il écrit et signe, ce qui est rare pour l'époque.

### c. La Descendance.

Au moment de sa "nomination" comme huissier Royal, en 1736, Joseph Dufour demeurait déjà à la Petite-Rivière depuis quelques années. Quand s'y installa-t-il exactement? Dans son acte de mariage, inscrit au registre de Baie-St-Paul, le 29 octobre 1732, il est dit "de la paroisse St Joachim". Était-il demeuré à cet endroit, même après 1726, temps où Louise Gagné est déjà "descendue" à la Baie-St-Paul ? Peut-être. Mais après 1732, il est à la Petite-Rivière.

FAMILLE de JOSEPH DUFOUR, issue de son 1<sup>er</sup> mariage avec Marie-Anne Tremblay.

1. M.-Anne (n. 31.5.1732 ou 33) (b. 13.12.1733 à Petite-Rivière)
2. M.-Joseph (n. 6.2.1735) (b. 9.2.1735 à Petite-Rivière)  
(m. 6.7.1750, François Tremblay, Ile-aux-Coudres)  
(s. 19.3.1760, Baie-St-Paul)
3. M.-Angélique (b. 27.11.1736, Petite-Rivière)  
(1<sup>er</sup> m. 26.1.1756, Pierre Gilbert, Petite-Rivière)  
(2<sup>e</sup> m. 7.10.1772, Joseph Morin, Ile-aux-Coudres)
4. M.-Agathe (n. et b. 2.11.1738, Petite-Rivière)
5. Joseph II (n. et b. 7.10.1740, Petite-Rivière)  
(1<sup>er</sup> m. 6.8.1770, Marie-Joseph Morin, Kamouraska)  
(2<sup>e</sup> m.. 26.10.1772, M.-Joseph Autin, Kamouraska)
6. M.-Thérèse (n. 14, b. 15.10.1743, Petite-Rivière)
7. M-Charlotte (n. 15, b. 18.5.1745, Petite-Rivière)  
(mariée à George Thompson, (? date et lieu)(avant 1770)

A la naissance de sa première fille, Marie-Anne, il y a des "ratures" dans le registre. L'acte apparaît parmi les actes de l'année 1732 et il commence par les mots : "*lan mille sept cent trente sept ...*". Ici le "sept" a été rayé et on a écrit "trois" au-dessus. Plus loin, on écrit que "*Marie-Anne Dufour (est) née du dernier jour de may de mille sept cent trente deux ...*". Ici le "deux" a été rayé, et on écrit au-dessus un "trois". Par ces ratures, voulait-on "cacher" que Marie-Anne était née "avant" le mariage de Joseph Dufour et de M.-Anne Tremblay? En naissant le 31 mai 1733, cela ne donne que sept mois "légitimes" depuis le 29 octobre 1732, et à l'époque, on évitait d'afficher trop clairement ce genre de situation! M-Anne est donc baptisée le 13 décembre 1733. Et c'est Louis Chaumont, "*missionnaire des sauvages de chicoutimy*" qui inscrit l'acte aux registres.

Un seul garçon, parmi cette progéniture, et qui fut prénommé Joseph, comme son père. Il avait dix ans à la mort de sa mère. On le désigne ici JOSEPH II (DEUX). Ce garçon dut travailler beaucoup sur la terre de son père, dans les années qui suivirent. À un tel point qu'au printemps 1760<sup>94</sup>, Joseph Dufour donna un arpent et demi de terre à même sa terre de la Petite-Rivière, plus la moitié des meubles et des bâtiments.

<sup>94</sup> Greffe Antoine Crespin, le 12 mars 1760.

## *Gabriel-Robert Dufour - Histoire de son fils Joseph Dufour*

Le père veut "reconnaître les bons services et offices que leur a rendu par le passé Joseph Dufour fils". Celui-ci était encore célibataire. Il se mariera une première fois, le 6 août 1770, à Kamouraska, avec M.-Josephte Morin; puis une seconde fois, le 26 octobre 1772, avec M.-Josephte Autin. Ce Joseph Dufour II fut courrier-militaire pendant la guerre d'Indépendance des États-Unis. Il fut tué dans une embuscade près de Siégas, au Madawaska, Nouveau-Brunswick, en 1783, par un indien Malécite, Charles-Nichaud Noïste.

Petit-fils de Robert, ce Joseph II a laissé des descendants dans la Vallée de la Rivière St-Jean, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Angleterre, surtout dans l'état du Maine, É.U.

### ***d. Revenons à Joseph I, le Huissier Royal!***

Après la mort de sa première femme, Joseph Dufour I fera une demande à l'intendant Bigot de désigner le notaire Michel Lavoie pour faire l'inventaire de ses biens et de nommer un tuteur à ses enfants mineurs. Demande accordée <sup>95</sup>. Puis, on procède à la nomination du tuteur et subrogé tuteur <sup>96</sup>: "... après avoir délibéré entre eux le dit Joseph Dufour retiray (on lui avait demandé de sortir de la pièce) ont nommée le dit Joseph Dufour père pour tuteur de ses dits enfants mineurs et le dit François Tremblay pour subrogé tuteur des mineurs..."

Enfin le notaire dresse l'inventaire de ses biens: "...veuf de deffunte mariane tremblay demeurante à la mallebaye ... nous sommes transporté exprès en la maison où le dit Dufour fait sa demeure ... suivent les papiers ... un bîet daquisition pazez par me Abrat prestre missionnaire de la baye St paul en dat du dix sept septembre mil sept cent trente deux ... un autre contrat passez par devant dun acquisition de sept perches et demis de terre de front avec la profondeur du vingt neuf juin mil sept cent quarante sept ... de plus le dit Dufour nous a declaray qu'il avait dautre contracts qui ne pouvait nous montrai mes "illasure (il assure) qui lont dant leur communauté quatre arpents sept perche et neuf neuf pied de terre de front sur la profondeur comme les contracts de concession le porte, de plus le dit Dufour nous a remontray qui(l) lui estait du à leur dite communauté six cent soixante et neuf livre sinq sols sept deniers que les messieurs de la conpagné luy doive". <sup>97</sup>

Puis Joseph Dufour I convolera en secondes noces avec Félicité Simard, le 23 mai 1750, à la Baie-St-Paul. Le contrat passé devant le curé Chaumont le dit "Maitre à la Ferme de la Malbaye" <sup>98</sup>. La veille, devant le curé de Baie-St-Paul, Félicité Simard avait dressé l'inventaire de ses biens, un assez riche trousseau, une valeur d'environ 1500 livres, valeur considérable pour l'époque (99).

Un drame épouvantable frappera deux de ses enfants et un de ses petits fils: le dix-neuf juillet 1775, Félicité, la fille aînée de ce second mariage, se noiera dans un de ces naufrages comme seul en réserve le fleuve à ceux qui s'y aventurent imprudemment; et avec elle, son jeune fils, Joseph-Paschal Gagnon, âgé de cinq ans, et son jeune frère Dominique Benjamin Dufour, âgé de 19 ans. Félicité était âgée de 24 ans, mariée à François Gagnon depuis 1768, et elle laissait deux jeunes orphelins.

De son 2<sup>e</sup> mariage avec FÉLICITÉ SIMARD, JOSEPH DUFOUR eut six enfants: trois garçons et trois filles. En voici la liste avec les dates de naissance, mariage et sépulture répertoriées dans nos relevés:

<sup>95</sup> Le 9.6.1750, Demande de Jos. Dufour à Frs Bigot, Intendant, et ordonnance ...

<sup>96</sup> Greffe Michel Lavoie, le 14.06.1750.

<sup>97</sup> Greffe M. Lavoye, le 25.6.1750, Inventaire Joseph Dufour et feu M.-Anne Tremblay.

<sup>98</sup> Chaumont, ptre, le 22.6.1750, Mariage Joseph Dufour et Félicité Simard  
Le 09.08.1750, Dépôt du dit contrat chez Ant. Crespin, notaire.

## *Gabriel-Robert Dufour - Histoire de son fils Joseph Dufour*

1. Félicité (b. vers 1751, Postes du Roy) (Tadoussac)  
(m. 20.6.1768, François Gagnon, Petite-Rivière)  
(s. 20.7.1775) ("décédée dans un naufrage âgée de 21 ans")
2. Germain (b. 22.03.1754)  
(m. 15.10.1776, Geneviève Gontier, La Malbaie)
3. Dominique-Benjamin (b. 20.4.1756)  
(s. 20.7.1775) ("décédé dans un naufrage" âgé de 19 ans)
4. François (b. 28 6 1758, Baie-St-Paul)
5. Marie-Anne (b. 9.5.1761)  
(m. 6.10.1778, Joseph Raté, à La Malbaie)
6. Ursule-Sylvie (b. 30.07.1763)  
(m. 1.8.1787, Nicolas Girard, La Malbaie)

Là aussi, un seul garçon, GERMAIN, qui laissera une descendance du nom Dufour!

### ***e. L'habitant de La Petite-Rivière.***

Joseph Dufour était marié depuis 5 ans, quand, à l'été 1737, Louise Gagné "*avec plin pouvoir parraycris (par écrit) du dit boillis (Guillaume Boily son mari)*", lui vend un terrain "*pour lui doné lieux de ce batir maison grange étable jardin ... doufour asiné (Dufour a signé) avec nous*"<sup>(90)</sup>.

C'est le notaire Michel Lavoye, le premier notaire de Charlevoix. L'intendant Hocquart l'avait nommé notaire royal, pour accommoder les habitants de la côte "*en bas du cap Tourmente*". Mais Michel Lavoie était d'abord un "habitant" et sa formation "légale" était limitée. Ses textes sont écrits "au son", remplis de fautes d'orthographe et de grammaire. Ce terrain était une partie de la terre de trois arpents que les Dufour possédaient à la Petite-Rivière et que Louise Gagné allait partager quatre ans plus tard, en juillet 1741<sup>100</sup>, entre tous les enfants héritiers de Robert Dufour. Cette vente de Louise Gagné à Joseph Dufour fut ratifiée par Guillaume Boily deux ans plus tard (100) et la "*quittance*" lui en sera donnée après sept ans<sup>(100)</sup>.

Joseph se construisit donc sur son terrain. Il avait comme voisine Françoise Gagné, une demi-sœur de sa mère, donc sa tante. Françoise avait épousé en 1733 Jean-Baptiste Otheys-Otis dit l'Anglais, originaire de Dover, au New-Hampshire. Jean-Baptiste Otheys avait été emmené prisonnier au Canada par les "sauvages" en 1689. Il s'était converti, avait marié une française, en secondes noces et il exerçait le métier de contremaître sur la ferme que le Séminaire possédait à la Baie-St-Paul. Les gens de la Petite-Rivière lui donnaient le surnom de "Jassemain", un reproduction sonore, peut-être, du "yes man" que Jean-Baptiste, en bon anglophone, devait utiliser couramment.

En juillet 1741, on se rencontre chez le notaire "*pour un rouseau (ruisseau) que la dite jassemain (Françoise Gagné) avait mis dent(dans) un fause(fossé) de ligne lequel rouseau faiset un damage quonsiderable*"<sup>101</sup> et Françoise Gagné donnera 3 pieds de terrain de largeur sur toute la profondeur en dédommagement. Sur une longueur de "*deux arpents environ*", le ruisseau ira "*attraper la ligne*" et descendra ensuite dans le fossé de ligne.

Joseph Dufour apparaît ici un peu comme un homme d'affaires. Huissier, il a le sens de la loi et pour lui, les ententes sont essentielles. Il attache aussi beaucoup d'importance au patrimoine. L'on se rappelle le "partage" que Louise Gagné avait fait le 4 juillet 1741<sup>(78)</sup> : à chacun des neufs enfants issus de Robert Dufour, elle donnait une part égale de la propriété de la Petite-Rivière, c'est-à-dire une largeur de 58 pieds et demi. Du morcellement!

<sup>100</sup> Greffe Michel Lavoye, 10.7.1737. La Ratification de Guillaume Boily est datée du 28 juillet 1741, et la quittance, du 13 juillet 1744.

<sup>101</sup> Greffe Michel Lavoye, le 4 juillet 1741.

## *Gabriel-Robert Dufour - Histoire de son fils Joseph Dufour*

Or, dans les années qui suivirent ce partage, Joseph Dufour va "racheter" les parts échues à ses frères et sœurs. À l'automne de 1744, il acquiert la part (1 1/2 arpent) que Louise Gagné, sa mère, s'était gardée lors de ce partage <sup>102</sup>; en plus, il reprend les parts d'Ignace et de Gabriel, ses frères, et celle de Barbe Dufour, sa sœur (trois neuvièmes d'un arpent et demi (1/2 arpent)).

Donc, en tout, Joseph Dufour acquérait 2 arpents, pour 58 livres et 10 sols. Le printemps suivant, en juin 1745 <sup>103</sup>, il achète, pour 15 livres, la part d'Agnès Bolduc, part qu'elle avait héritée à cause de sa mère Agnès Dufour. La ratification d'Agnès Bolduc ne viendra que huit ans plus tard, le 14 février 1753. Il faut croire qu'Agnès Bolduc, qui demeurait à St-Joachim, n'allait pas souvent visiter ses parents, oncles, tantes et cousins, de la Petite-Rivière, là où demeurait le notaire Michel Lavoie, chez qui le contrat de vente avait été fait en 1745.

Sept ans plus tard, en octobre 1752 <sup>104</sup>, Joseph Dufour fera deux transactions : la première, avec Ignace, son frère, de qui il achète "*deux perches et neuf pieds de terre de front avec sa profondeur*", pour le prix de 80 livres.

La seconde transaction, est faite le même jour avec "*Jean Boillis mestre forgeron*" <sup>105</sup>. Jean Boilly agit tant pour "*luy que pour Louise Dufour sa sœur de mère dont il répond pour elle comme en étant chargée*". Ici, les largeurs de terrain vendues ne sont pas indiquées dans l'acte: il s'agit de 2 parts, la sienne et celle de Louise, puisque le prix est de 175 livres, le double de la première transaction faite avec Ignace Dufour.

Déjà en 1750, dans l'inventaire de ses biens <sup>106</sup>, Joseph Dufour "assure" qu'il possède "*quatre arpents sept perche et neuf pié de terre de front*". Si on ajoute à ça les sept perches et onze pieds qu'il vient d'acquérir d'Ignace son frère et de Jean Boilly, il avait donc en 1752, de belles propriétés à la Petite-Rivière.

Dans les dix années qui suivent cet inventaire de 1750, Joseph Dufour effectue un certain nombre de transactions d'assez peu d'importance :

Le 5 juillet 1750, il donne 79 livres 10 sols à François Tremblay, son gendre, en "avancement" sur les droits successifs de sa belle-mère. L'acte est déposé chez Ant. Crespin, le 14.10.1751 <sup>107</sup>. Plus tard, Joseph fera défendre au notaire "*de ne point livré de contrats ni papier qui appartienne au dit François Tremblay*" (<sup>93</sup>).

Le 14 octobre 1751, il donne encore à son gendre 24 livres d'avance sur les mêmes "*droits successifs de feu M.-Anne Tremblay*" (<sup>107</sup>).

Le 21 juin 1757, il achète, pour 10 livres, à Pierre Lagüe, époux de Marie Tremblay, ses droits successifs sur l'héritage de son beau-père Louis Tremblay <sup>108</sup>. Le billet est déposé chez A. Crespin, le 27 octobre 1757.

En mars 1758, il concède à Joseph-Marie Tremblay, son beau-frère, une terre que Marie-Anne Tremblay avait eu en héritage sur la seigneurie des Éboulements. Joseph Dufour se réserve un terrain de "*10 arpents en superficie*" pour construire un moulin à scie <sup>109</sup>.

Le 28 octobre 1758 <sup>110</sup>, il vend à François Simard, son beau-frère, la part d'héritage que Félicité Simard, la seconde femme de Joseph Dufour, a reçue de son père. Cette vente rapporte à Dufour la somme de 96 livres.

---

<sup>102</sup> Greffe Michel Lavoye, le 4 septembre 1744.

<sup>103</sup> Greffe Michel Lavoye, le 6.6.1745; ratification, le 14.1.1753.

<sup>104</sup> Greffe Michel Lavoye, le 15 octobre 1752, Vente de Jean Boillis à Joseph Dufour.

<sup>105</sup> Greffe Michel Lavoye, le 15 novembre 1752.

<sup>106</sup> Greffe Michel Lavoye, le 25 juin 1750

<sup>107</sup> Trois actes en un document : Billet du 5.7.1750 (notaire Michel Lavoye);  
dépôt et don à François Tremblay le 14.10.1751 (notaire Antoine Crespin).

<sup>108</sup> Acte sous seing privé le 21.6.1757 (dépôt Antoine Crespin, 27.10.1757).

<sup>109</sup> Greffe Antoine Crespin, 8 mars 1758

<sup>110</sup> Greffe Antoine Crespin, le 28 oct.1758.

## *Gabriel-Robert Dufour - Histoire de son fils Joseph Dufour*

Le même jour, il échange ce terrain et celui qu'il avait acheté de Pierre Lagüe (<sup>108</sup>), avec Bonaventure Dufour, son frère, pour *"dix neuf pieds et neuf pouces de terre ... à prendre dans un deux arpents et dix pieds appartenant au dit Bonaventure"* <sup>111</sup>.

Au printemps 1760 <sup>112</sup>, c'est un échange entre Joseph Dufour (un terrain à la Baie-St-Paul, héritage de sa femme Félicité Simard) et François Simard (un terrain à la Petite-Rivière, héritage de sa mère Marie-Josephite Tremblay).

Le lendemain, 9 mars 1760, il donne quittance à François Simard, pour les droits successifs de sa belle-mère Ursule Paré <sup>113</sup>.

En automne 1761 <sup>114</sup>, il paye, ou finit de payer, à François Tremblay, son gendre, ses droits successifs sur l'héritage de sa belle-mère M.-Anne Tremblay, un montant de 18 livres.

Cette série d'actes notariés est peu importante, sauf qu'elle montre un Joseph Dufour continuellement actif. Aussi dans tous ces actes, Joseph Dufour est toujours dit : *"huissier royal résidant en la Petite-Rivière de St-François Xavier"* ou encore *"habitant de la Petite-Rivière"*, ou *"huissier royal immatriculé en la paroisse de St-François-Xavier"*.

En ces dix dernières années du régime français, il est toujours habitant de la Petite-Rivière, même s'il est facile de constater qu'il couvre toute la région de Charlevoix, tant à cause de ses affaires personnelles que de sa fonction de huissier.

### ***f. L'Inventaire de 1761!***

De plus, à l'automne 1761 <sup>115</sup>, Joseph Dufour semble vouloir davantage mettre ordre dans ses affaires. Quelle est sa situation à ce moment? En effet, ce 10 octobre 1761, le notaire Antoine Crespin se rend chez lui à la Petite-Rivière. Il commence d'abord l'estimation des bâtiments :

*"Une vieille maison tombante en ruine ... une laiterie ... une vieille étable ... une vieille écurie aussi tombante en ruine ... une vieille grange ..."*

Le tout, pour une valeur de 166 livres. Puis, l'après-midi du même jour, dans un autre acte du même notaire, il fait le partage des immeubles qui consistent en 17 perches et 3 pieds de terre *« situées en trois différents endroits »*. Le partage est fait selon la coutume de sorte que chacun des enfants de son premier mariage héritera d'un terrain d'une perche et sept pieds de large sur une lieue et demie de profondeur.

De plus, le lendemain, 11 octobre 1761, Joseph Dufour fait le "compte portant partage ... des biens meubles revenus des immeubles" des biens qui sont restés de son premier mariage avec Marie-Anne Tremblay : <sup>116</sup>

meubles, ustensiles, outils, animaux, autres effets :	988 livres
moins les frais d'inventaire (25 juin 1750) :	<u>22 livres</u>
total :	966 livres

Cette somme (966 livres) est divisée en deux :

moitié à Joseph Dufour, le père :	483 livres
moitié aux enfants héritiers de M. Tremblay :	483 livres

Joseph Dufour ayant pris la part de sa fille Marie-Anne, décédée dans les années précédentes, il faut donc ajouter 120 livres à la moitié des biens qui doit échoir aux héritiers. Ceux-ci au nombre de cinq (Joseph, Angélique, Charlotte, Marie-Josephite, décédée l'année précédente, et Marie-Anne aussi décédée) se partagent donc 603 livres.

<sup>111</sup> Greffe Antoine Crespin, le 28 oct.1758.

<sup>112</sup> Greffe Antoine Crespin, le 28 oct.1758.

<sup>113</sup> Greffe Antoine Crespin, le 8 mars 1760

<sup>114</sup> Greffe Antoine Crespin, le 09 mars 1760.

<sup>115</sup> Greffe Antoine Crespin, le 10 octobre 1761.

<sup>116</sup> Greffe Antoine Crespin, le 11 octobre 1761.

## *Gabriel-Robert Dufour - Histoire de son fils Joseph Dufour*

Donc chacun des héritiers reçoit : 120 livres 14 sols 4 deniers  
Plus la production de la terre en blé : 6 livres 4 sols  
Plus la part des bâtiments : 14 livres

total : 140 livres 18 sols 4 deniers

À la fin de l'acte, Joseph Dufour fait déduire les déboursés qu'il dut faire sur la terre située aux Éboulements : 47 livres, ce qui représente une déduction de 11 livres et 15 sols pour chacun. Voilà des comptes bien faits, des partages équitablement accomplis!

Deux ans plus tard, le 20 octobre 1763, François Tremblay vendra à son beau-père la part de sa femme défunte, Marie-Joseph Dufour. Il vendit donc ces dits droits successifs pour la somme de 165 livres <sup>117</sup>. Angélique Dufour, la femme de Pierre Gilbert, avec l'autorisation de son mari, avait, elle aussi, vendu à son père ses droits successifs. La quittance qu'elle signe, le 22 mai 1763, ne mentionne pas le montant de la dite vente <sup>118</sup>.

Plus tard, le 22 octobre, elle va vendre elle aussi à son père sa part d'héritage sur la terre des Éboulements <sup>119</sup>.

Enfin, à l'automne <sup>120</sup>, Joseph Dufour vend à Jean Boily, son demi-frère, "*les parts et portions de terre sise et située ... au lieu nommé la prairie du moulin ainsi que la part de la grange ...*", qui lui viennent de la succession d'Ursule Paré, la mère de sa femme. Et ce, pour le prix de 250 livres.

Ce contrat n'a rien de spécial en lui-même, sauf que Jean Boily est dit "*capitaine de milice de la Baie St-Paul*", et que Joseph Dufour est dit "*capitaine de milice de la Petite-Rivière*". Quatre jours plus tôt, le 20 octobre, dans un contrat avec François Tremblay, son gendre, il était dit "Ancien huissier royal ...". Joseph Dufour avait donc perdu sa fonction de huissier dans ces années de changement du régime français au régime anglais. Y avait-il un lien entre les deux événements? Peut-être!

### ***g. Le « Maître de La Malbay »***

Joseph Dufour avait-il des propriétés ailleurs dans Charlevoix? En effet, le 6 juillet 1750, au mariage de sa fille Marie-Josephte avec François Tremblay, de l'Île-aux-Coudres, il est dit "*Sieur Joseph Dufour, maître de la Malbay*".

Lors de l'inventaire de ses biens, inventaire qu'il avait fait dresser le 25 juin 1750, après le décès de sa première épouse, Marie-Anne Tremblay, Joseph est dit "*demeurant à la Mallebay*" (<sup>106</sup>). Dans la requête qu'il fit à l'intendant François Bigot d'autoriser le notaire Lavoie à faire l'inventaire, Joseph Dufour se dit "*habitant de la Petite Rivière ... à présent demeurant à la Mallebay*".

En réalité, à partir de 1749 ou 1750, Joseph demeure à la Petite-Rivière. Jusqu'à quand exactement y garda-t-il ses propriétés? Quand et à qui les vendit-il? Nous n'avons pas trouvé d'actes notariés pour le préciser.

Mais à cette époque, Joseph a des "intérêts" à la Malbaie : il vient d'être nommé «*fermier*» sur la "*Ferme de La Malbaie*". En même temps, il est appelé à prendre la responsabilité de la "*Ferme de la Comporté*".

Dans le Mémoire de Père Claude-Godefroi Coquart, sur les Postes du Domaine du Roy, les raisons de cet état de choses sont données ainsi : "*Comme il est arrivé autrefois que les fermiers de la Malbaye et de la Comporté étaient toujours en querelle ayant une égale autorité chacun dans sa ferme - on a proposé de rendre le Fermier de la Malbaye seul maître des deux fermes ... par conséquent ce sera au dit fermier de la Malbaye que sera confiée l'entreprise qu'on projette sur les terres de la Comporté ...*"

<sup>117</sup> Greffe Antoine Crespin, le 11 octobre 1761.

<sup>118</sup> Greffe Antoine Crespin, le 20 octobre 1763

<sup>119</sup> Greffe Antoine Crespin, le 22 octobre 1763

<sup>120</sup> Greffe Antoine Crespin, le 24 octobre 1763.

## *Gabriel-Robert Dufour - Histoire de son fils Joseph Dufour*

Plus loin, le père Coquart ajoute : "... ils n'ont jamais vu la Malbaya sur un si bon pied qu'elle est aujourd'hui ... et Joseph Dufour a un talent particulier pour faire tout profiter ..." Un détail cependant, tiré des "compte et partage" du 11 octobre 1761, permet de connaître mieux les conditions de vie de Joseph Dufour, à La Malbaie. À la page deux de ce contrat (116), après avoir fait le partage des valeurs entre ses cinq héritiers, le notaire note ceci : "comme il se trouve porté à la fin du dit inventaire (du 25.6.1750) la somme de 669 livres 5 sols 7 deniers dû par la ferme de la Malbaya pour gage dû au dit Dufour, La ditte somme ne luy ayant point esté payé par messieurs avio(?) et Lefèvre pour leurs fermiers des postes du Roy ..." . Et dans l'inventaire de 1750, Joseph Dufour avait encore fait écrire : "... 669 livres 5 sols 7 deniers que les messieurs de la compagné (compagnie) luy doive ..."

La même année, le père Coquart dit que Joseph Dufour "a trois grandes filles qui servent au ménage et un garçon pour les étables. S'il n'avait pas les filles il serait obligé de prendre des servantes ... Il mérite quelque chose pour ses soins et son attention ..." Il semble donc que, pendant près de dix ans, Joseph Dufour fut plutôt "fermier engagé" sur la seigneurie de la Malbaie. Et ce n'est que plus tard, le 28 janvier 1771, qu'il devint propriétaire d'une concession à cet endroit. À cette époque, les seigneurs Nairne et Fraser géraient le territoire.

Par contre, il est assez sûr d'affirmer que dans les années de la guerre de la conquête, Joseph Dufour demeurait encore à la Petite-Rivière.

Une tradition voudrait qu'avec François Savard, au mois de juin 1759, il ait participé à une expédition au cours de laquelle il y aurait eu plusieurs morts chez les Anglais stationnés à l'Île-aux-Coudres. Les quelques habitants, qui avaient pris part à ce combat, tuèrent les chevaux et ramenèrent prisonniers trois jeunes gens, dont l'un était le petit-fils de Goreham, l'amiral de la flotte "mouillée sous l'isle aux Coudres".

Et c'est peut-être cette échauffourée qui coûta à Joseph Dufour, quelques mois plus tard, sa fonction de "huissier royal". Qui sait? Les Anglais vengèrent largement cette humiliation, en détruisant les fermes et les récoltes des habitants de l'Île, de Baie-St-Paul et de Petite-Rivière. Ceux-ci résisteront farouchement à la présence brutale de l'Anglais, ils continueront de harceler courageusement l'envahisseur.

Malgré la lutte inégale menée par les miliciens et par toute la population, la Baie-St-Paul et la Petite-Rivière, comme toute la colonie, passèrent aux mains de l'étranger qui brûla et détruisit à peu près tout. Il y eut quelques morts au cours des escarmouches.

La population de Charlevoix souffrit de la misère et de la faim. Après avoir détruit tous les villages de la région, Goreham, le commandant de la flotte, fit appareiller les vaisseaux vers Ste-Anne. Du 9 au 18 août 1759, toute la côte fut ravagée. Un mois plus tard, ce sera les Plaines d'Abraham et la chute tragique de Québec et conséquemment, de la colonie française.

Nos ancêtres avaient lutté courageusement mais, écrasés sous le nombre et abandonnés de la Mère Patrie, ils avaient dû changer d'allégeance. Leur patrie était devenue terre anglaise. La monnaie même était changée : en 1761, ce n'est plus seulement la livre, mais le schelin (chelin) qui est utilisé.

Après 1760, il semble bien que Joseph Dufour fut occupé de plus en plus à La Malbaie, s'attachant à reconstruire les quarante habitations que les Anglais y avaient détruites en 1759. Après la conquête, la "ferme de la Malbaya", devenue seigneurie de Murray Bay est offerte à John Nairne, tandis que celle de "la Comporté" (du nom du premier seigneur Philippe Gaultier de La Comporté qui l'avait eue à partir de 1672) deviendra la seigneurie de Mount Murray et sera donnée à Malcolm Fraser. Nairne et Fraser étaient deux colonels écossais de l'armée de Wolfe. Le nouveau gouverneur, James Murray, voulait ainsi les récompenser.

John Nairne rêvant d'une nouvelle Écosse à La Malbaie, amène avec lui plusieurs de ses soldats, écossais d'origine : Hugh Blackburn et son frère Christopher, John Warren, Georges Thompson qui mariera Charlotte Dufour, John et Archibald McLean, Duncan et sa femme Élisabeth McNicoll, John Hewett. "Mais le plan de Nairn échoua puisqu'après une génération, les Écossais avaient presque tous épousé des Canadiennes Françaises et s'exprimaient le plus souvent en français!"

## *Gabriel-Robert Dufour - Histoire de son fils Joseph Dufour*

La Seigneurie de Murray Bay comprenait alors de grandes terres, un immense territoire allant des Éboulements jusqu'à la rivière Noire, près de St-Siméon. Le 28 janvier 1771, Joseph Dufour eut une concession sur cette seigneurie <sup>121</sup> .

Il est intéressant de voir en détail cet acte de concession devant le notaire Jean Néron : *"... fut présent Jean Nerne ancien Capitaine des troupes Seigneur De Lamurray baye lequel a baillé et concédé au nommé J.Dufour demeurant au dit lieu de La Murray baye ... une terre et concession de quatre arpents de front sur quarante de profondeur située en la dite Murray baye au lieu nommé la rivière Mayoux prenant leur davanture à la dite rivière ... borné du cotté de l'est à la terre de Georges Thompson et du cotté Ouest aux terres non concédées ...*

[Ce terrain (ou partie) avait été vendu, le 27 janvier 1770, à Benjamin Tremblay, qui le cédera à Jean Dufour, le 29.11.1790 (Jean Néron).]

*... se réserve le dit Seigneur concédant les bois des chenes propres pour la construction des Vaisseaux ainsi que ceux qu'il pourrait avoir besoin pour la construction du moulin à farine et pour les réparations d'iceluy et du Manoir seigneurial et toute pierre a moulange a mine et mineraux."*

Les témoins sont Jacob Bettez, médecin, et Guillaume Laquillé, négociant, qui signent avec John Nairne, le seigneur de Murray Bay à l'époque. Chose curieuse : Joseph Dufour déclare ne pas savoir signer. Pourtant tous les actes qu'il a passés auparavant sont signés de sa main, et très bien! Il n'était pourtant pas du genre à être "intimidé" en présence des anglais, on l'a vu plus haut.

L'année suivante, le six juin 1772 <sup>122</sup>, devant le même notaire Jean Néron, Joseph Dufour vend un terrain de *"sept perches et demie"* de large situé à la Petite-Rivière, à Michel Lavoie, le fils du notaire, pour *"trois cent livres ou chelins de la province"*. Et cette fois, il signe comme d'habitude. Deux anglophones servent de témoins : Jacob Bettez et un certain Jacques (James) Doige, négociant .

### ***h. Décès de Joseph Dufour!***

Joseph Dufour décèdera, quelques temps après avoir fait ces dernières transactions, le deux septembre 1774. Il sera inhumé dans le cimetière de la paroisse de St.-Étienne de La Malbaie. L'acte de sépulture est très discret : on indique la présence d'un certain Augustin Faucher, instituteur à la Baie-St-Paul, et de plusieurs autres personnes.

Le *"Maître de la Malbaye"* avait-il perdu de son importance dans la population? Le fait que Charlotte, sa fille, s'était liée avec l'anglais Georges Thompson, son voisin de terre, avait-il semé la méfiance à son endroit, au sein de la population française de la Malbaie, au pays qu'on s'apprête à désigner du nom de Northumberland?

Quoiqu'il en soit, plusieurs de ses enfants s'établirent à la Malbaie. Ses cinq petits-fils, enfants de Germain, se marièrent à cet endroit. Pierre, un des petits-fils de Joseph, maria même Christine Hewett, à la cathédrale anglicane de Québec, en 1817.

Est-ce à dire que les descendants de Joseph Dufour s'anglicisèrent? Au contraire. Ce sont plutôt les anglophones avec qui ils s'allièrent qui se francisèrent. L'on sait à quel point les Foster, les Hewett, les Blackburn, les McNicoll et autres écossais de Charlevoix et du Saguenay se sont "assimilés" au point d'adopter les coutumes, la langue et la religion des habitants de souche française.

---

<sup>121</sup> Greffe Jean Néron, le 28.01.1771

<sup>122</sup> Greffe Jean Néron, le 06.06.1772.

### **“De Champlain à des rêves de nouvelle Écosse”**

*“Champlain, un renégat devenu seigneur, et un colonel écossais qui rêvait de transformer la seigneurie en une sorte de nouvelle Écosse, ont tous eu à jouer un rôle dans l'histoire de La Malbaie, cette petite ville de Charlevoix fondée en 1682.*

*Le nom de La Malbaie vient de Samuel de Champlain. En 1608, il a voulu se mettre à l'abri dans la baie qui lui paraissait propice. Il y est entré à marée haute. Avec le jusant, il constate que la baie s'assèche et que son fond est vaseux. C'est pour cette raison qu'il nomme le site “rivière platte au Malle Baye”. Contrairement à certaines affirmations, ce nom n'a absolument rien à voir avec le fameux Mal de la Baie qui a décimé le Québec tout entier en 1763”, révèle l'historien Serge Gauthier de la Société d'Histoire de Charlevoix. “Cette épidémie avait plutôt son origine à Baie-St-Paul et aucun cas connu n'a été relevé à La Malbaie.”*

### **“Condamné à la pendaison” :**

*“Le Sieur Philippe Gaultier de Comporté fut seigneur de La Malbaie à partir de 1672. Ce noble personnage avait dû quitter la France clandestinement. Il avait été responsable de la mort d'un de ses confrères à la suite d'une rixe alors qu'il était dans l'armée. Pour échapper à la justice, il décida de mettre le cap sur la Nouvelle-France. Cette initiative lui sauva la vie. En effet, il fut jugé par un tribunal après son départ, fut reconnu coupable et condamné à être pendu.*

*Cependant le sieur de Comporté était devenu un personnage important en Nouvelle-France. L'administration locale avait confiance en lui. Il plaida sa cause devant le roi et obtint finalement sa grâce. Sur sa seigneurie, Philippe Gaultier de Comporté se livra à de l'exploitation forestière et fit construire un moulin.”*

### **“Une nouvelle Écosse” :**

*“C'est toutefois sous le régime anglais que la région de La Malbaie s'est peuplée réellement. Deux colonels écossais, John Nairne et Malcolm Fraser, se virent attribuer la seigneurie de La Malbaie. Ils décidèrent de se diviser le territoire.*

*Certains témoins rapportent qu'ils gagèrent la seigneurie à pile ou face afin de déterminer celui d'entre eux qui hériterait du côté est ou de l'ouest”, souligne Serge Gauthier. John Nairne gagna La Malbaie qui porte aussi le nom de Murray Bay en hommage au gouverneur James Murray. Ce nom a surtout été utilisé par les anglophones, les francophones demeurant fidèles à La Malbaie. La Malbaie n'est donc pas une mauvaise traduction de Murray Bay.*

*John Nairne vivait dans une région fortement peuplée de francophones mais il ne les portait pas dans son cœur. Il rêvait de transformer La Malbaie en une sorte de nouvelle Écosse et il encouragea ses compatriotes écossais à s'y établir. C'est ainsi qu'arrivèrent les McNicoll, Warren, Blackburn, Hewett, Bherer et autres. Ces noms sont encore très répandus dans la région. Le plan de Nairne échoua. En l'espace d'une génération, les écossais établis à La Malbaie avaient presque tous épousé des Canadiennes françaises et ils s'exprimaient le plus souvent en français.”<sup>note</sup>*

<sup>note</sup> Journal La Presse, entrevue de Serge Gauthier, Soc. d'Histoire de Charlevoix)

**La Guerre de conquête.** *note*

« Malcolm Fraser était un jeune homme d'environ 26 ans quand il rédigea son journal de la campagne de Wolfe contre Québec ... Peu avant 1860, furent copiés les extraits du journal de Fraser sur lesquels s'appuient les notes de cette annexe, l'original resta entre les mains de son fils, John Malcolm Fraser. ... Tôt au printemps 1759, une grande flotte britannique était arrivée en Amérique en provenance de l'Angleterre et une escadre commandée par l'amiral Holmes s'était rendue à New-York pour prendre à son bord les Highlanders et d'autres régiments .... Avant de se diriger vers Québec. Le lieu de rendez-vous était Louisbourg ...

« *Je crois (écrit Fraser) qu'elle (la flotte) est composée de cent cinquante voiliers environ* », ... *leur nombre était si grand qu'il était impossible de compter les navires* ». En fait, ils étaient près de trois cent, ... une imposante force navale. Le 13 juin, la flotte jeta l'ancre au Bic dans le fleuve Saint-Laurent. Tandis qu'ils remontaient le fleuve, Fraser remarqua que la côte Nord était pratiquement inhabitée, ... Le 23 juin, une division entière de la flotte s'arrêta près de l'Île-aux-Coudres comme l'avait fait Jacques Cartier plus de deux cents ans auparavant ... Une fois parvenus devant Québec, les Highlanders furent envoyés à la pointe Lévy où, le 1<sup>er</sup> juillet, ils montèrent leurs tentes. Le jour suivant, la compagnie de Fraser (Simon) s'installa dans l'église Saint-Joseph (de Lauzon) qui se trouvait à proximité. Les Canadiens menaient une guerre d'embuscade, faisant feu sur les Britanniques à partir des Bois environnants et Fraser découvrit avec horreur qu'ils scalpaient leurs ennemis abattus.

Il devait avoir connaissance d'atrocités bien pires commises par ceux de son propre camp. Le 10 juillet, ... il raconte ceci à propos des actes commis par une compagnie d'éclaireurs des forces coloniales, les Rangers, commandée par le capitaine Gorham, celui-là même qui devait dévaster La Malbaie, quelques temps plus tard. « ... *nos Rangers ... capturèrent un homme, Deux garçons qui étaient ses enfants ... (les tuèrent) de la façon la plus cruelle* ». ...

Le vendredi 13 juillet, ... Wolfe préparait une attaque contre le camp de Montcalm et Fraser écrit : « *Je fus envoyé comme officier de service au camp situé à Montmorency, où j'ai l'occasion de voir notre poste et ceux des Français près des chutes.* » ... Le 24 juillet, 350 Highlanders sous le commandement de Simon Fraser furent envoyés en aval pour en ramener des prisonniers et du bétail ... Le 26 juillet, ... *le lieutenant Alexandre Fraser Fils revint au camp, ... avec la nouvelle que le colonel (Simon Fraser) avait été blessé à la cuisse ... atteint par une balle quand un petit groupe de canadiens embusqués dans des buissons avaient fait feu ... On croit que les blessures ne sont pas sérieuses. Personne d'autre ne fut blessé à cette occasion* ». Le lendemain, le reste du détachement « *revint avec quatre prisonniers, trois femmes et un homme, et surtout 200 têtes de bétail* ».

... le 28 juillet, les Français tentèrent de détruire la flotte anglaise à l'aide d'un brûlot ... [Tentative qui échoua, les anglais réussirent à remorquer le brûlot] ... au-delà des navires sans qu'il cause des dommages. ... le mardi 31 juillet, la désastreuse tentative de prendre directement d'assaut les retranchements de Montcalm le long du rivage à Beauport. ... en partie à cause de l'impétuosité des grenadiers qui se lancèrent à l'attaque prématurément.

... le 15 août, un détachement dont Fraser faisait partie fut envoyé à l'Île d'Orléans ... pour ... semer la désolation dans les paroisses canadiennes ... le détachement, composé de 170 officiers et hommes de troupe, parcourut toute l'Île à pied; le 17, il traversait à Saint Joachim, paroisse située sur les basses terres fertiles qui s'étendaient au pied du Cap Tourmente. Fraser, qui se rapprochait ainsi de La Malbaie où il deviendra Seigneur quelques mois plus tard, ajoute :

---

*note* [Extraits du *Journal de Malcolm Fraser, premier Seigneur de Mount Murray, La Malbaie*, cité par George M. Wrong, *Un manoir Canadien et ses Seigneurs, 1761-1861, Cent Ans d'Histoire*, Les Presses de l'Université Laval 2005.]

« Avons traversé de l'Île d'Orléans à St-Joachim. Avant de débarquer, nous avons vu des hommes qui marchaient le long des clôtures, comme s'ils avaient l'intention de s'opposer à nous et durant notre marche en direction de l'église de St-Joachim (sur le site de la Grande Ferme du Séminaire, on en voit encore les fondations ...) quelques ennemis firent feu sur nous, embusqués derrière les maisons et les clôtures ... devant notre progression, ils gagnèrent les bois, d'où ils continuèrent à tirer sur nous ... Nous prîmes possession du presbytère, que nous nous efforçâmes de fortifier du mieux que nous pouvions. »

(Les soldats anglais) restèrent à St-Joachim sans bouger. Ils se préparaient ... à accomplir la sinistre tâche de semer la désolation dans toutes les paroisses situées entre St-Joachim et Montmorency. Fraser raconte :

« Le jeudi 23 (août) - Nous avons reçu en renfort un détachement d'environ 140 hommes d'infanterie légère, et une compagnie de Rangers sous le commandement du capitaine Montgomery du 43<sup>e</sup> régiment ... Qui prit également le commandement de notre détachement. Nous nous sommes tous mis en marche pour attaquer le village à l'ouest de St-Joachim, où s'étaient retranchés quelque 200 Canadiens et Indiens ... Quand nous fûmes tout près du village, ils nous soumièrent depuis les maisons à un feu nourri. On nous ordonna de nous abriter derrière les clôtures jusqu'à ce que les Rangers, qu'on avait envoyés attaquer à partir des bois, commencent à faire feu sur leur flanc gauche. Nous avançâmes alors à vive allure mais sans beaucoup d'ordre; les Français abandonnèrent les maisons et entreprirent de gagner les bois, nos hommes sur les talons. Plusieurs furent tués ou blessés, quelques-uns furent faits prisonniers. Le capitaine Montgomery, ce barbare qui nous commandait, ordonna que tous fussent massacrés de la manière la plus inhumaine et cruelle qui soit ... (abattus par balle ou par coup de tomahawk ...) ... Après cette escarmouche, nous avons entrepris avec succès de brûler les maisons, mettant le feu partout jusqu'à ce que nous atteignions l'église de Sainte-Anne (de Beaupré) ... où nous nous installâmes pour la nuit, rejoints là par le capitaine Ross et les quelque cent hommes de sa compagnie. Le vendredi 24 août - Avons commencé à avancer et à brûler les maisons comme hier, jusqu'à L'Ange-Gardien où notre détachement et celui du capitaine Ross, celui qui était en poste à Château-Richer depuis quelques jours rejoignent le colonel Murray et les trois compagnies de grenadiers ... Occupant 4 maisons que nous avons fortifiées ... Le samedi 25 - Occupés à abattre les arbres fruitiers et à faucher le blé pour dégager le terrain ... Le dimanche 26 - Même chose ... »

Le Journal continue dans cette veine ... Sur leur chemin, ils (les soldats de Murray) incendièrent toutes les maisons et peu de temps après, ils étaient de retour au camp à Montmorency. Ils laissèrent derrière eux une piste noircie par le feu, ayant semé la désolation de cet endroit jusqu'au Cap Tourmente. Le capitaine Gorham a achevé ce sale travail en détruisant la Baie St-Paul et La Malbaie. Presque toutes les maisons entre Montmorency et le Saguenay furent détruites. Le 3 septembre, écrit Fraser, « ... notre armée a levé le camp de Montmorency ... pour traverser à l'Île d'Orléans, et de là à la Pointe Lévy ... »

[Le 6 septembre, 600 Highlanders montent dans des barques en amont de Québec, en vue d'un débarquement ...] Le soir du 12 septembre, le moment vint d'effectuer la sortie si méticuleusement préparée. ... Fraser dit qu'une batterie installée sur la rive a commencé à tirer sur les barques anglaises vers 4 heures du matin (du 13 septembre) ... et que le débarquement au Foulon en vue d'escalader les hauteurs eut lieu au petit matin (du jeudi, 13 septembre 1759) ... En peu de temps, toute notre armée réussit à débarquer à un endroit appelé « Le Foulon » ... à environ un mille et demi en amont de la ville de Québec (et entreprit) l'ascension de la colline. Au sommet, quelques tentes et quelques sentinelles françaises ... montaient la garde ... Le gros de nos troupes atteignit bientôt le plateau après avoir grimpé une pente raide ou plutôt un précipice haut d'environ 300 verges, très abrupt et couvert d'arbres et de broussailles. ... »

[Puis ce fut, en ce jour fatidique du 13 septembre 1759, la bataille dit des Plaines d'Abraham, qui devait sceller le sort de la colonie française d'Amérique. Mais le témoignage d'un « participant » anglais est émouvant en cette circonstance, d'autant plus que Malcolm Fraser et ses descendants deviendront quelques mois plus tard, le premier Seigneur de Mount Murray à La Malbaie et ce, pour un siècle à venir, de 1761 à 1861.]